

Réunion consacrée à la préparation d'une coupe de bois en site Natura 2000

" Bien préparer une coupe de bois en site Natura 2000 : démarches et formalités administratives, précaution à prendre pour l'exploitation "

Date : 17 novembre 2014 (après-midi en forêt de Boscornou)

Lieu : Forêt privée de M. Laot – lieu dit Boscornou à Ploudiry (29)

Cette réunion est l'une des 17 au programme 2014 de la délégation Bretagne du CNPF et porte le numéro 17.

Résumé :

Cette réunion a été animée par : Annaïg Postec, chargée de mission Natura 2000 du site rivière Elorn et présidente de l'association des chargés de mission Natura 2000 de Bretagne, Sophie Nicolas, technicienne forestière dans l'unité Nature et Forêts à la DDTM du Finistère, Xavier GRENIÉ et Pierre BROSSIER, technicien documents de gestion durable et ingénieur environnement de la délégation Bretagne du CNPF.

L'après-midi une présentation générale du réseau Natura 2000 et des objectifs et enjeux du site « Rivière Elorn » puis un parcours en forêt a permis d'aborder différents points conformément au libellé de l'invitation (voir pièce jointe) :

Aspect théorique comprenant :

- ↪ Présentation du réseau Natura 2000 (origine : directives « Oiseaux » et « Habitats, Faune, Flore », historique de création...)
- ↪ Présentation générale d'un site Natura 2000 : c'est quoi une structure opératrice, un chargé de mission Natura 2000, un **comité de pilotage**, un **document d'objectifs** ? Comment est élaboré le docob ? par qui ? à quoi sert-il ?
- ↪ Présentation du site Natura 2000: « Rivière Elorn » : notion d'habitat d'intérêt communautaire, d'habitat d'espèce, d'espèce d'intérêt communautaire, d'objectifs de développement durable...
- ↪ Explication du régime des évaluations d'incidence Natura 2000 et de son impact sur les activités des sylviculteurs et la gestion forestière : (**Vous avez dit choc de simplification ?**)
 - discussion sur l'article 6 de la DHFF,
 - le principe des listes positives :
 - liste nationale : agrément des PSG en site Natura 2000, coupes forestières soumises à autorisation : coupes sous RSA et coupe de plus de 1 ha prélevant plus de 50% du volume de la futaie
 - première liste régionale en site Natura 2000: travaux autres que ceux d'exploitation courante soumis à déclaration préalable en sites inscrits, coupes et abattages d'arbres soumis à déclaration préalable en **Espace Boisé Classé**
 - deuxième liste régionale : créant un régime réglementaire spécifique à Natura 2000 : toujours en attente à ce jour mais serait concernés les premiers boisements dès lors qu'ils seront supérieurs à ½ hectare)
- ↪ Comment obtenir la garantie de gestion durable en site Natura 2000 ?
- ↪ Réponse aux diverses questions posées (elles furent nombreuses)

Aspect pratique comprenant :

- ↪ Présentation du chantier : coupe rase de futaie résineuse arrivée à maturité et dont certains arbres menacent une ligne électrique, ce qui a motivé le propriétaire pour engager les démarches
- ↪ Présentation de l'itinéraire de vidange et du lieu de stockage des bois : chemin longeant un ruisseau avec risque de mise en suspension de sédiments, entraînement de ces derniers dans l'Elorn et risque de colmatage de frayères à saumon d'où l'obligation :
 - de réaliser un dossier loi sur l'eau pour dévier le cours d'eau qui sera remis dans son lit initial (explication de l'entrevue avec la DDTM police de l'eau et l'ONEMA en amont pour préparer le dossier)
 - de réaliser aussi une évaluation des incidences Natura 2000 car la coupe fait pratiquement 2 ha et prélève la totalité du volume (explication de la rencontre avec la chargée de mission Natura 2000 pour préparer l'évaluation des incidences Natura 2000 en amont du projet).
- ↪ Présentation du dossier loi sur l'eau et de l'évaluation des incidences Natura 2000 réalisée pour cette dernière sur une feuille A4 recto-verso grâce à l'imprimé réalisé par la DDTM 29 et explication des plans réalisés par la chargée de mission Natura 2000.
- ↪ Visite de la parcelle (encore sur pied) : historique fait par le propriétaire et d'un habitat d'intérêt communautaire situé en périphérie (Lande sèche atlantique). Fourniture d'explications concernant le respect de cet habitat : pas de dépôt de rémanents de coupe, pas de passage d'engins sur l'habitat, mise en andains des rémanents parallèlement à la pente pour limiter les impacts d'un éventuel ruissellement après coupe. Explication sur la période d'intervention demandée : en dehors des périodes de fraye des salmonidés et hors périodes de fortes précipitation soit en septembre/octobre
- ↪ Petite digression sur la mise en marché et le cours des bois grâce à la présence de l'expert forestier Frédéric Leblond
- ↪ Présentation de la Charte Natura 2000 (engagement volontaire dans la démarche en contrepartie une exonération partielle de la taxe sur le foncier non bâti est possible) et des possibilités de contractualisation en forêt en Bretagne (arrêté de 2009 listant l'ensemble des contrats Natura 2000 forestiers possibles en Bretagne)- Rôle du chargé de mission Natura 2000 pour aider les propriétaires souhaitant s'engager dans ces démarches volontaires
- ↪ Que faire après la coupe ? Etude de la station forestière, du choix des essences de reboisement et des techniques envisageables (petite information sur le maintien de bande non reboisée en bordure de cours d'eau ou de création de ripisylve avec des essences autochtones)
- ↪ Et enfin petite interrogation finale pour savoir ce que les propriétaires ont retenu de ce chantier en site Natura 2000...des contraintes certes mais aussi un réseau d'hommes et de femmes qui peuvent les aider à les surmonter : le ou la chargé de mission Natura 2000 du site, la DDTM et les personnels de son unité Nature et Forêt et le CRPF de Bretagne.

Participation : 27 personnes dont 23 propriétaires forestiers.